

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi onze octobre deux mille vingt-deux à seize heures sept, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le président du comité exécutif Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, par intérim, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, par intérim, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-09-92

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 11 octobre 2022.

CE-2022-09-93

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 octobre 2022.

CE-2022-09-94

Désignation d'une représentante et d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision GRE-2022-078](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner les personnes suivantes au sein du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis :

- madame Cindy Morin, à titre de représentante des usagères et usagers des services de transport adaptés aux besoins des personnes handicapées, conformément à la résolution 2019-054 adoptée par cette société;
 - le membre du conseil de la Ville Michel Patry, à titre de vice-président de cette société.
-

CE-2022-09-95

Prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (lot 2 845 777 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la décision du comité de démolition, rendue le 22 juin 2022, autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 4610, route des Rivières (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), correspondant au lot 2 845 777 du cadastre du Québec et d'approuver le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de cette demande.

CE-2022-09-96

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux correctifs au réseau pluvial (secteur Saint-Jean-Chrysostome), attribution du contrat pour les travaux de réfection de trois ponceaux du ruisseau Cantin et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-192-R-1](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense additionnelle relative aux travaux correctifs au réseau pluvial (secteur Saint-Jean-Chrysostome) au montant maximum de 400 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-76.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour les travaux de réfection de trois ponceaux du ruisseau Cantin (appel d'offres 2022-50-119), à Construction B.M.L., division de sintra inc., pour une dépense estimée à 425 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2022-09-97

Bail à intervenir avec Outfront média Canada LP pour l’installation et l’utilisation de panneaux-réclame numériques sur une partie des lots 2 285 750, 2 158 860 et 3 202 392 du cadastre du Québec et confirmation relative à l’utilisation de ces parties de lots

[Document d’aide à la décision DEV-2022-079](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le bail à intervenir avec Outfront média Canada LP pour l’installation et l’utilisation de panneaux-réclame numériques sur une partie des lots 2 285 750, 2 158 860 et 3 202 392 du cadastre du Québec, tel qu’il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-079, d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de confirmer que ces parties de lot ne sont plus affectées à l’utilité publique pour la durée du bail.

CE-2022-09-98

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 31.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
